



***Réflexion prospective dans le cadre de
l'élaboration du plan de redéploiement
économique et social du Bassin de la
Haine***

**Futurs souhaitables
à l'horizon 2025**

Draft au 15 novembre 2009

Introduction

Les quatre forums citoyens qui se sont tenus respectivement à Mons (24 septembre 2009), à Binche (28 septembre 2009), à La Louvière (6 octobre 2009) ainsi qu'à Jurbise (13 octobre 2009) ont permis de rassembler plus de trois cent citoyens autour d'une trentaine d'experts et d'acteurs importants qui ont successivement dialogué dans douze tables rondes. Les participants ont identifié collectivement des futurs souhaitables ⁽¹⁾ qui répondent aux enjeux précédemment identifiés auxquels les habitants du Bassin de la Haine devront faire face à l'horizon 2025. Ces futurs souhaitables ont été examinés et complétés lors de deux séances du Partenariat stratégique local, les 23 octobre et 13 novembre 2009.

On trouvera ci-dessous ces futurs souhaitables répondant aux huit macro-enjeux. Ils constituent la toile de fond sur laquelle s'écrira la vision lors du séminaire du Partenariat stratégique local élargi qui se tiendra dans les locaux d'IDEA le 20 novembre prochain. Les idées ici rassemblées constitueront également les bases des axes et actions stratégiques qui seront déterminés lors des phases ultérieures du processus.

1. Comment améliorer la gouvernance, développer les réseaux et accroître la capacité stratégique du territoire ?

S 1.1. Une participation des acteurs et des citoyens à une stratégie territoriale à la fois plus forte et mieux organisée, qui s'appuie sur la notion de bassin de vie telle que valorisée par le Plan Marshall 2.vert.

S 1.2. Un pilotage par un organe permanent et démocratique de participation des acteurs et des citoyens du type « conseil de développement » rassemblant entreprises, syndicats, politiques, universités, institutions d'enseignement et de formation, associations, et s'appuyant sur une cellule opérationnelle « qui pense à la mise en œuvre du projet tous les matins ».

S 1.3. Une institutionnalisation minimum pour donner une légitimité démocratique : une conférence des bourgmestres et des parlementaires du Bassin (« conseil des élus »), qui doit se mettre en place assez en amont de la démarche.

S 1.4. Des mécanismes d'évaluation des projets et de leur mise en œuvre en associant tous ceux qui les ont conçus.

S 1.5. Des initiatives spécifiques d'implication des jeunes pour s'inscrire dans un véritable projet transgénérationnel.

S 1.6. Le renforcement du maillage entre les grandes et les petites entreprises (exemple du projet *Solidarité d'entreprise, Accompagnement des PME* de Total Petrochemicals Feluy) et les mécanismes d'innovation ouverte (*Open Innovation*).

(1) Les futurs souhaitables sont des idées ou des récits imaginés qui portent sur des enjeux déterminés et qui sont construits en référence à des situations réelles (présentes) et ou possibles (futures).

S.1.7. La mise en place d'un guichet unique en termes d'aide et d'accompagnement des entreprises avec un recensement préalable des outils existants et un cadastre des projets pour gagner en visibilité et en crédibilité.

S 1.8. La création d'un lieu physique qui puisse accueillir les institutions représentant le territoire et éventuellement le guichet unique.

S 1.9. L'insertion du territoire dans un projet supracommunal transfrontalier type constitution d'une Eurométropole avec les territoires de Valenciennes et Maubeuge, pour améliorer sa visibilité et participer aux débats à l'échelle Européenne.

2. Comment mettre en place des systèmes d'apprentissage et d'innovation qui valorisent véritablement la créativité et l'adaptabilité ?

S 2.1. La création d'un système territorial d'apprentissage solide associant tous les acteurs de l'éducation et de la formation pour se donner des objectifs communs et construire des stratégies intégrées (bassin scolaire).

S 2.2. L'amélioration de l'enseignement technique et professionnel par la mise en place de partenariats avec les entreprises (exemple de MACTAC) et des formations en alternance et la création d'un campus technologique à la dimension du bassin permettant des liens directs avec l'université et les hautes écoles.

S 2.3. L'établissement d'une plateforme de recherche au niveau du territoire associant les universités, les hautes écoles et les centres de recherche publics et privés, connectée aux pôles extérieurs.

S 2.4. L'intégration progressive des centres de recherche du territoire, la création de managements uniques ou concertés afin d'atteindre des masses critiques et de leur donner plus de visibilité, ainsi que le renforcement de leur vocation économique.

S 2.5. Le renforcement des liens directs entre les universités et l'enseignement technique, notamment par des passerelles entre les corps enseignants.

S 2.6. Le renforcement des liens entre l'enseignement secondaire, l'université et les entreprises, notamment par la mise en place de stages en entreprises dans les cursus universitaires : chaque étudiant qui sort de l'école doit avoir eu au moins un contact avec l'entreprise et avoir été confronté à la réalité de l'entrepreneuriat.

S 2.7. La remise à niveau régulière des enseignants du secondaire et de l'université après enquête auprès des fédérations professionnelles en vue de connaître les problèmes de capacitation, d'autonomisation des diplômés.

S 2.8. La mobilisation des acteurs en vue de la socialisation de la frange fragilisée de la population qui est actuellement hors du marché de l'emploi.

S.2.9. La recherche d'une meilleure adéquation entre, d'une part, les objectifs de la recherche et les critères de valorisation des chercheurs et, d'autre part, les enjeux du territoire.

S 2.10. Le développement de deux ou trois nouveaux pôles scientifiques en attirant de l'activité autour des centres de recherche et en créant des synergies avec les entreprises

S 2.11. L'ancrage du développement de l'Université de Mons sur les objectifs collectifs et partagés du territoire.

3. Comment profondément changer l'image du territoire et la mentalité des habitants ?

S 3.1. L'internationalisation de tous les acteurs, en systématisant l'appui à des programmes de mobilité internationale et en favorisant l'apprentissage des cultures et des langues.

S 3.2. L'apprentissage de l'histoire récente commune au territoire (immigration, développement industriel, etc) et des valeurs qui contribuent à la formation d'une nouvelle image aux enfants de l'enseignement primaire et secondaire afin de forger une identité nouvelle.

S 3.3. La création d'une solidarité entre les différents territoires du Bassin en matières de logement social, d'infrastructures et de clubs sportifs (une seule équipe de football pour le Bassin de la Haine ?), de projets culturels mobilisateurs, comme Mons 2015.

S 3.4. L'appui sur l'image de la Wallonie et la recherche de synergies avec d'autres bassins pour capitaliser sur une image connue au niveau international

S 3.5. La construction d'un lieu permanent où les acteurs peuvent échanger, résoudre des problèmes et construire une image commune.

S 3.6. Le soutien à des actions d'initiative citoyenne par la mise à disposition de moyens financier, logistique, administratif afin de renforcer la coopération, l'image, l'esprit d'entreprendre, les réseaux sociaux, la créativité, l'émergence d'idées alternatives,...

S 3.7. La construction d'une nouvelle identité sur l'idée d'un bassin qui remplace symboliquement le charbon, comme facteur d'envol économique, par les énergies alternatives propres au territoire.

S 3.8. La mise en place d'un bassin médiatique commun avec, au moins, une diffusion de la programmation des télévisions locales sur l'ensemble des 25 communes du territoire.

4. Comment mettre en place un développement économique soutenable qui valorise au maximum le capital humain ?

S 4.1. Une association concrète du monde du travail et en particulier des organisations syndicales à la conception et à la mise en place de nouvelles politiques d'emploi et de formation au niveau du bassin de vie, en anticipant l'implantation ou la création des entreprises futures.

S 4.2. Un nouveau modèle agricole périurbain moins énergivore (nouvelles habitudes alimentaires, circuits courts, etc.) impliquant une reconnexion entre la production agricole et la transformation alimentaire ou non alimentaire issue de cette production, pour mieux ancrer cette deuxième activité sur le territoire.

S 4.3. L'établissement de passerelles, de collaborations et de réseaux entre les activités traditionnelles du bassin (exemple : industries métalliques, transport, chimie, etc.) et des activités nouvelles qui ajoutent de la valeur au produit et à son circuit (ex. logistique, informatique, technologies vertes, etc.).

S 4.4. La promotion des filières à la fois d'avenir et propres au bassin telles les nouvelles énergies et les matériaux, en développant des compétences sur toute la chaîne et en valorisant le capital humain peu qualifié.

S 4.5. Une attention plus grande accordée au tissu de PME en tant que force créative et entrepreneuriale, en vue de les aider à développer des activités existantes et de créer des activités supplémentaires.

S 4.6. Des efforts accrus pour favoriser l'esprit d'entreprendre et la créativité dès le plus jeune âge afin de constituer un capital humain qui permette très vite d'assurer la relève des entreprises et soutienne à plus long terme un nouveau développement économique.

S 4.7. La valorisation des points faibles du territoire tels les terrils, les mines et les décharges en développant des filières pour les exploiter (chaleur des terrils et décharges, gazéification des mines, etc.) mais aussi des points forts inexploités (grand potentiel en eau, ressource très recherchée par certains secteurs industriels).

5. Comment prendre en compte le nouveau modèle énergétique et répondre concrètement et rapidement à ses multiples défis ?

S 5.1. La construction d'un territoire émission 0 Carbone à l'horizon 2025 en mettant immédiatement en place une stratégie énergétique et économique adaptée aux différents usages et caractéristiques du bassin ainsi qu'aux diverses possibilités énergétiques présentes ou à développer.

S. 5.2. La fédération et l'implication des citoyens et des communes dans la démarche émission 0 Carbone et dans les projets qui en découlent, par exemple, par des initiatives de création de coopératives et de prises de participation par les citoyens dans des projets de production d'énergies douces.

S. 5.3. La sensibilisation des PME et des citoyens afin d'uniformiser les efforts produits dans la nécessaire réduction de la consommation énergétique.

S 5.4. La mise en réseau des entreprises à la fois pour une meilleure efficacité énergétique, une meilleure politique d'implantation (importance de l'aménagement du territoire) et une meilleure formation des travailleurs aux métiers de l'énergie.

S 5.5. Le développement des filières énergétiques, en particulier les filières écorénovation et écoconstruction.

S. 5.6. L'extension immédiate de l'usage de la géothermie comme source énergétique pour les parcs d'activités économiques, les bâtiments publics et privés en s'appuyant sur le savoir faire du bassin (universités, intercommunale, etc.).

S 5.7. L'intégration du Bassin de la Haine dans la logique européenne et la stratégie régionale wallonne d'alliances entre l'emploi et l'environnement et, notamment la création du sixième pôle de compétitivité sur les technologies environnementales.

6. Comment restructurer le tissu urbanisé et rénover durablement le bâti ?

S 6.1. L'établissement d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) qui allie polycentrisme fonctionnel et les conditions d'une société post-carbone.

S 6.2. La création d'une liaison de transport en commun efficace, intégrée et adaptée couvrant l'ensemble du bassin urbain et économique et les connectant aux communes nord et sud plus rurales (tramway, train-tram, bus électriques ?). Cette liaison devrait permettre de relier les régions de Mons-Borinage et du Centre, de faciliter l'accès aux zones urbaines pourvoyeuses d'emplois, de garantir le lien avec les zones transfrontalières et de servir de levier à une revitalisation du tissu urbain.

S 6.3. Le lancement d'un programme de reboisement du bassin pour couvrir les friches industrielles, développer des puits de carbone et contribuer à l'utilisation d'énergies alternatives.

S 6.4. La réhabilitation et la valorisation de la rivière Haine, sous cette appellation ou sous une autre.

S 6.5. L'association de la démarche du Bassin de la Haine aux initiatives similaires françaises, d'une part, et du bassin de Charleroi, d'autre part, afin de mettre en place des stratégies communes ou complémentaires et de développer les réseaux permettant de concrétiser les projets envisagés.

S 6.6. La conception et la mise en œuvre d'une ambition collective en matière de production architecturale et de rénovation du cadre de vie comme moteurs de changement de l'image et de l'attractivité du territoire. La mise en œuvre de cette ambition nécessite un dialogue d'une nouvelle nature avec le Service public de Wallonie (DGO4).

S 6.7. La prise en compte des possibilités considérables offertes par le transport fluvial à l'intérieur du territoire comme dans ses connexions avec l'extérieur.

7. Comment favoriser un développement équilibré des zones rurales et urbaines en s'inscrivant dans une logique d'ouverture aux voisins ?

S 7.1. Le retour d'activités en zones urbaines en y créant des micro-zones d'activités et en réaffectant les logements inoccupés, permettant de redensifier l'habitat (écoles, hôpitaux, activités économiques à proximité des gares, commerces de proximité, etc.).

S 7.2. Le ménagement du territoire en maintenant un équilibre harmonieux entre les zones urbanisées et les zones rurales ou agricoles.

S 7.3. Une attention très grande à la qualité de vie, à l'esthétique, aux valeurs patrimoniales, à la propreté et à la sécurité de l'ensemble du territoire.

S 7.4. La recherche de solutions de financement pour les projets issus du plan de redéploiement, en partenariat avec les universités, tels la création d'un fonds du développement urbain public-privé, une régie foncière unique, un mécanisme de tiers investisseur, le soutien de la BEI, etc.

8. Comment assurer un développement touristique et culturel à la fois solide et harmonieux ?

S 8.1. Le développement d'un maillage des sites et des initiatives présentant un intérêt touristique et culturel ainsi que leur signalisation.

S 8.2. L'établissement d'une offre touristique globale à l'échelle du bassin avec un seul office de promotion et de coordination.

S.8.3. La conception d'objectifs communs et d'une stratégie intégrée des centres culturels à l'échelle du bassin avec une conscience particulière des besoins culturels de la population locale et en particulier des jeunes.

S 8.4. L'intégration des initiatives culturelles comme appuis au développement territorial dans une vision de long terme (« Mons capitale culturelle de la Wallonie »).